

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 06 - APPROBATION DU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (CAR) POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE ET D'ESPACES PUBLICS, DE LA RUE DU PRESNOIR, DE LA RUE PIERRE BEZANÇON ET DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA BRASSERIE

1 annexe

Depuis plusieurs années, la municipalité constate une perte démographique en partie liée à un parcours résidentiel incomplet.

Soucieuse de remédier à cette problématique impactant directement le cadre de vie de la ville, l'équipe municipale a porté un projet « cœur de village » décliné en trois volets :

- Le premier volet concerne la réalisation de l'OAP « cœur de village », qui se compose de trois îlots : « Est, Ouest et Sud » représentant 131 logements (livraison finale à suivre).

Cet ensemble sera complété en cours d'année 2025 par la construction d'une maison intergénérationnelle.

- Le second intéresse la création et l'animation d'un lieu de rassemblement et d'échange, avec notamment la requalification du parvis de la mairie ainsi que l'aménagement et la création d'une activité commerciale de restauration de type Brasserie.
- Le troisième volet du projet « cœur de village » porte sur l'accessibilité pacifiée de cette zone au profit des modes de déplacement doux et actifs avec la requalification des voiries Pressoir et Pierre Besançon,

Ainsi qu'une démarche visant le maillage des itinéraires piétons du territoire communal convergeant vers cette zone.

A ce titre, dans une démarche de recherche de co-financement systématique de ses projets, la municipalité souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région d'Ile de France, de type CAR : Contrat d'Aménagement Régional.

Ce dossier portera sur 4 opérations :

En 2025 :

- Requalification du parvis de la mairie + véranda brasserie (montant des travaux 450 095,00 € HT, 50% sollicités au CAR soit 225 047,50 € HT).
- Aménagement intérieur de la brasserie, hors dépenses relatives au matériel, au mobilier et à l'équipement « mobiles » (montant des travaux 224 760,00 € HT, 20% sollicités au CAR soit 44 952,00 € HT).

En 2026 :

- Requalification de la rue Pierre Besançon (montant des travaux 659 000,00 € HT, 50% sollicités au CAR soit 329 500,00 € HT).
- Requalification de la rue du Pressoir (montant des travaux 392 177,50 € HT, 50% sollicités au CAR soit 196 088 € HT).

Montant total sollicité au titre du contrat d'aménagement régional : 795 588,25€ HT

ECHEANCIER FINANCIER PREVISIONNEL
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL (CAR) DE MAROLLES-EN-BRIE (94440)

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE		
			2024	2025	2026	Taux %	Montant en €	
requalification Place de l'hôtel de ville et d'espaces publics	450 095,00	450 095,00		juin		50%	225 047,50	
requalification rue du Pressoir	392 177,50	392 177,50			septembre	50%	196 088,75	
requalification rue Pierre Bezançon	659 000,00	659 000,00			septembre	50%	329 500,00	
Aménagement intérieur de la brasserie	224 760,00	224 760,00		août		20%	44 952,00	
TOTAL	1 726 032,50	1 726 032,50						795 588,25
Dotation prévisionnelle maximum Région								795 588,25

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le 11 février, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : APPROUVER le programme des opérations présentées ci-dessus et pour les montants indiqués dans l'échéancier annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : S'ENGAGER :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération ;
- sur le plan de financement annexé ;
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur ;
- sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat ;
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional ;
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat ;
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération ;
- à maintenir la destination des équipements financés au moins dix ans ;
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

ARTICLE 3 : SOLLICITER de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France l'attribution d'une subvention de 795 588,25 € conformément au règlement des Contrats d'Aménagement Régional.

ARTICLE 4 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce contrat et de ces opérations.